

CONVENTION DE SIGNALISATION DE POINTS STOP DE COVOITURAGE À SÉLESTAT

ENTRE

- **le Département du Bas-Rhin**, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg cedex 9, représenté par le Président du Conseil Général Guy-Dominique KENNEL agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

d'une part,

ET

- **la Communauté de Communes de Sélestat**, dont le siège est situé 1 rue Louis Lang, BP 20195, 67604 Sélestat cedex, représenté par le Vice-Président André BOESCH, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du

d'autre part,

ET

- **la Ville de Sélestat**, dont le siège est situé 9 place d'Armes, 67604 Sélestat Cedex, représenté par le Maire Marcel BAUER, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

d'autre part.

IL EST PRÉABLEMENT EXPOSÉ :

En vertu de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, le Département est compétent pour organiser les transports collectifs non urbains de personnes sur son territoire.

Lors de son assemblée du 24 juin 2013, le Département du Bas-Rhin a décidé de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle à travers la mise en place d'un schéma départemental des aires de covoiturage.

Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage et à faciliter le regroupement des personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

Il est précisé que la démarche engagée ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à disposition des intéressés les infrastructures, outils et informations permettant de faciliter cette pratique.

En partenariat avec le Département, la Ville de Sélestat et la Communauté de Communes de Sélestat souhaitent expérimenter 14 points stop de covoiturage situés à Sélestat.

Un point stop de covoiturage est défini comme une zone d'embarquement sécurisée permettant à un conducteur de prendre en charge spontanément un ou plusieurs passagers. Le point stop de covoiturage est matérialisé par un marquage au sol et par un panneau de signalisation de position.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Périmètre et dénomination des points stop de covoiturage

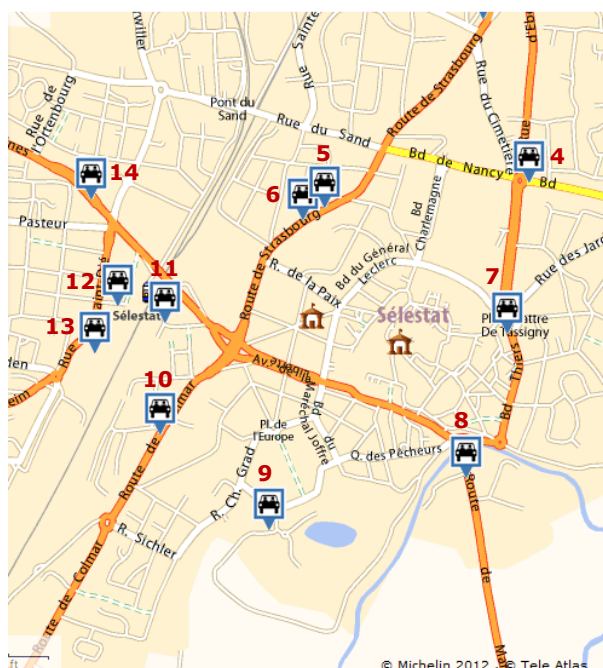
En qualité de propriétaire, la Ville de Sélestat accepte que 14 emplacements publics situés sur son domaine routier communal soient identifiés comme points stop de covoiturage. La signalétique est implantée selon les modalités définies en annexe à la présente convention.

Ces 14 points stop de covoiturage sont situés :

Secteur nord de Sélestat



Secteur ouest / centre / sud de Sélestat



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
1	SCHEER	Rue Westrich, 67600 Sélestat	48.2836640 / 7.4675670
2	MAISON ROUGE	Route de Strasbourg, 67600 Sélestat	48.2753530 / 7.4622670
3	CHAMP DE MARS	Croisement route de Strasbourg et rue du Champ de Mars, 67600 Sélestat	48.2690900 / 7.4576270
4	BOULEVARD AMEY	Boulevard François Amey, 67600 Sélestat	48.2642250 / 7.4596650
5	SCHWEISGUTH	Route de Strasbourg, 67600 Sélestat	48.2634720 / 7.4505590
6	BELGES	Croisement rue des Belges et rue du Champ de Mars, 67600 Sélestat	48.2631140 / 7.4495940
7	DE LATTRE DE TASSIGNY	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 67600 Sélestat	48.2597240 / 7.4586780
8	MÉDIATHÈQUE	Route de Marckolsheim, 67600 Sélestat	48.2554720 / 7.4568810
9	STADE	Rue du Stade, 67600 Sélestat	48.2538980 / 7.4480700
10	ROUTE DE COLMAR	Route de Colmar, 67600 Sélestat	48.2567430 / 7.4432210
11	GARE SNCF	Avenue de la Gare, 67600 Sélestat	48.2600740 / 7.4434620
12	RUE DES VOSGES	Rue des Vosges, 67600 Sélestat	48.2605520 / 7.4413700

N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
13	GARE OUEST	Parking de la gare SNCF côté ouest, 67600 Sélestat	48.2591770 / 7.4403390
14	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Route de Sainte-Marie aux Mines, 67600 Sélestat	48.2637320 / 7.4401680

Article 2 : Information du public

Le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat s'engagent à informer le public par tous moyens à leur convenance, y compris via leurs sites internet, de l'existence et des conditions d'accès ou d'usage aux points stop de covoiturage visée à l'article 1^{er} ci-dessus.

La Communauté de Communes s'engage tout particulièrement à assurer la promotion et l'animation du dispositif auprès du grand public et des entreprises de son territoire.

Article 3 : Fourniture, pose et propriété de la signalétique

Par la présente, le Département s'engage à fournir, avec l'accord des partenaires, la signalétique nécessaire permettant de signaler sur place à toute personne intéressée l'existence et l'emplacement exact des points stop de covoiturage.

D'un commun accord, la pose de la signalétique est assurée par la Ville de Sélestat.

La signalétique reste la propriété du département qui la récupère à ses frais à l'issue de la présente convention.

La Ville de Sélestat assure également un marquage au sol des emplacements réservés aux points stop de covoiturage lorsque celui-ci fait défaut.

Article 4 : Entretien

L'entretien des points stop de covoiturage est de la responsabilité de la Ville de Sélestat, y compris l'entretien courant (nettoyage) de la signalétique de covoiturage.

Les réparations éventuelles de la signalétique de covoiturage en cas de dégradation, vol ou accident sont à la charge du Département.

A cet effet, la Ville de Sélestat informe le Département des dégradations de panneaux nécessitant un remplacement.

Si le Département constatait un défaut d'entretien des points stop ou de la signalétique, il pourra en informer la Ville de Sélestat par lettre recommandée avec accusé de réception et l'inviter à respecter ses engagements pris au titre de la présente convention.

Article 5 : Conditions d'utilisation des points stop de covoiturage

Les points stop de covoiturage tels que délimités à l'article 1^{er} sont accessibles gratuitement à toute personne, toute l'année, du lundi au dimanche, 24h/24.

Les conditions d'utilisation des emplacements de points stop de covoiturage sont définies par l'arrêté de police du Maire.

Si un point stop de covoiturage devait être fermé provisoirement, la Ville de Sélestat s'engage, sauf cas de force majeure ou d'urgence, à en informer le Département au moins 10 jours à l'avance.

La Ville de Sélestat déclare faire sa propre affaire des moyens, y compris par voie d'affichage, à mettre en œuvre pour prévenir sur place les usagers de la fermeture, même provisoire, d'un point stop de covoiturage.

Article 6 : Caractère gratuit

Les parties conviennent que l'ensemble des droits ou obligations résultant de la présente convention sont consentis et acceptés à titre gratuit.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et se renouvelle ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard un mois avant son terme.

Article 8 : Responsabilité

La Ville de Sélestat est responsable des dommages pouvant résulter du mauvais état des équipements et surfaces dont elle a la charge. Elle s'engage à couvrir les dommages résultant de ses obligations dans le cadre de la présente convention et notamment en cas de défaut d'entretien du point stop et de la signalétique.

Article 9 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et sans indemnité par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Domiciliation des parties :

Les parties font élection de domicile :

- le Département du Bas-Rhin - Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg cedex 9
- la Communauté de Communes de Sélestat - 1 rue Louis Lang, BP 20195, 67604 Sélestat cedex
- la Ville de Sélestat - 9 place d'Armes, 67604 Sélestat Cedex.

Fait à Strasbourg, le _____, en trois exemplaires originaux.

Pour le Département du Bas-Rhin,
Le Président du Conseil Général

La Communauté de Communes
de Sélestat,
Le Vice-Président

Guy-Dominique KENNEL

André BOESCH

La Ville de Sélestat,
Le Maire

Marcel BAUER

Annexe : implantation de la signalétique covoiturage

N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
1	SCHEER	Rue Westrich, 67600 Sélestat	48.2836640 / 7.4675670

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
2	MAISON ROUGE	Route de Strasbourg, 67600 Sélestat	48.2753530 / 7.4622670

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur support existant.

La signalétique covoiturage se compose :

- d'1 panneau « covoiturage » dimension 700x700

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
3	CHAMP DE MARS	Croisement route de Strasbourg et rue du Champ de Mars, 67600 Sélestat	48.2690900 / 7.4576270

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suyvant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
4	BOULEVARD AMEY	Boulevard François Amey, 67600 Sélestat	48.2642250 / 7.4596650

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
5	SCHWEISGUTH	Route de Strasbourg, 67600 Sélestat	48.2634720 / 7.4505590

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur support existant.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
6	BELGES	Croisement rue des Belges et rue du Champ de Mars, 67600 Sélestat	48.2631140 / 7.4495940

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
7	DE LATTRE DE TASSIGNY	Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 67600 Sélestat	48.2597240 / 7.4586780

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
8	MÉDIATHÈQUE	Route de Marckolsheim, 67600 Sélestat	48.2554720 / 7.4568810

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suyant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
9	STADE	Rue du Stade, 67600 Sélestat	48.2538980 / 7.4480700

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur support existant.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
10	ROUTE DE COLMAR	Route de Colmar, 67600 Sélestat	48.2567430 / 7.4432210

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
11	GARE SNCF	Avenue de la Gare, 67600 Sélestat	48.2600740 / 7.4434620

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
12	RUE DES VOSGES	Rue des Vosges, 67600 Sélestat	48.2605520 / 7.4413700

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur support existant.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
13	GARE OUEST	Parking de la gare SNCF côté ouest, 67600 Sélestat	48.2591770 / 7.4403390

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur support existant.

La signalétique covoiturage se compose :

- d'1 panneau « covoiturage » dimension 700x700

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :



N°	Nom du point stop	Localisation	Coordonnées X,Y
14	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Route de Sainte-Marie aux Mines, 67600 Sélestat	48.2637320 / 7.4401680

Fourniture d'1 panneau de signalisation de position simple face sur nouveau support.

La signalétique covoiturage se compose d'un ensemble :

- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec les logos du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Communauté de Communes de Sélestat et de la Ville de Sélestat + www.bas-rhin.fr/covoiturage
- 1 panneau « covoiturage » dimension 700x700
- 1 panneau M9z dimension 200x700 avec nom + localisation du point stop de covoiturage

suivant le modèle ci-dessous :



Localisation du panneau de signalisation de position :

